

**AMAP DES FONTAINES
CONTRAT MIEL 2024/2025**

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le **GAEC LES RUCHERS DE L'ERDRE** et les membres de l'AMAP de Grandchamp des Fontaines.

Produits : 4 variétés de Miels, Pain d'épices, Propomiel, Teinture mère de propolis, Propolis pure.

Dates de distribution prévues (pouvant être modifiées) : 20/09 - 13/12 - 14/03

Les engagements de l'apiculteur :

- les produits sont issus des récoltes de miel effectuées sur les ruches du producteur installées aux alentours de Casson et pour certaines variétés ayant fait l'objet d'une transhumance sur des ruchers en Maine et Loire (miel de Tournesol et miel de Forêt).

- je serai régulièrement présent sur le lieu de distribution.

- je m'engage à présenter mon exploitation et mon travail lors de portes ouvertes

Les engagements de l'adhérent

- je m'engage à remplir le **fichier excel des commandes** envoyé par mail par le référent, pour chaque distribution, avant la date limite indiquée dans le mail

- je m'engage à venir prendre mes commandes (ou à les faire récupérer), **au minimum 1 produit par distribution**, aux dates communiquées

- je fais un **chèque d'un minimum de 15€** pour la 1ère commande et je réalimente mon solde en fonction des commandes suivantes

- je rapporte mes pots propres avec leurs couvercles

Le Producteur	Le Référent	L'Amapien (nom / mail / téléphone)
Benjamin et Nadège Guilbault GAEC Les Ruchers de l'Erdre 190, La Havardière 44390 Casson	Cochener Benjamin benjamincochener@gmail.com 06.88.03.48.66	

J'établis le chèque pour un montant total de à l'ordre du **GAEC les Ruchers de l'Erdre**.

Fait en 1 exemplaire à Grandchamp des Fontaines le Signature :